Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq Mairie de Vendrest

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 11 avril 2022

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le 11 avril 2022 à 20 heures 30, sous la présidence de Francis CHESNÉ.

PRÉSENTS: Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, Micheline BENOIT, Sandrine GIBERT, Tyffanie KLEIN, Carmen LEMONNIER, Céline LIMOSIN.

REPRÉSENTÉS : Gérard DUFOUR par Benjamin THURET, Luis CAMPOS LEON par Francis CHESNÉ, Francis ISTE par Francis CHESNÉ, Brigitte OLIVIER par Jean-Denis LIMOSIN.

EXCUSÉ: Philippe BASILE, Yann BOISLEVE, Pascal LAVIALLE

ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu du 3 novembre 2021.
- 2. Délibérations :
 - * Approbation du Compte de Gestion de la Trésorerie de l'année 2021.
 - * Vote du Compte Administratif de l'année 2021.
 - * Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021.
 - * Vote des taux des taxes directes locales de l'année 2022.
 - * Vote du Budget primitif de l'année 2022.
 - * Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural.
- 3. Informations et questions d'actualité

Secrétaire de séance : Madame BENOIT

1- Approbation du Compte-rendu de la séance du 3 novembre 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 03 novembre 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Délibérations

Approbation du compte de gestion - 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHESNÉ Francis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants: 12 Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0 Refus: 0

Vote du compte administratif de l'année 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHESNÉ Francis

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par CHESNÉ Francis après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Francis CHESNÉ, Maire de la Commune, ayant quitté la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires, Madame Micheline BENOIT, doyenne d'âge de l'assemblée, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2021 du Budget primitif de la Collectivité:

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	31 605.37			141 304.80	31 605.37	141 304.80
Opérations exercice	310 488.75	178 684.39	320 547.37	416 875.55	631 036.12	595 559.94
Total	342 094.12	178 684.39	320 547.37	558 180.35	662 641.49	736 864.74
Résultat de clôture	163 409.73			237 632.98		74 223.25
Restes à réaliser	18 928.00	79 410.12			18 928.00	79 410.12
Total cumulé	182 337.73	79 410.12		237 632.98	18 928.00	153 633.37
Résultat définitif	102 927.61			237 632.98		134 705.37

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants: 9 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 1 Refus: 0

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHESNÉ Francis

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 237 632.98

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	141 304.80
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	118 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	96 328.18
Résultat cumulé au 31/12/2021	237 632.98
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	237 632.98
Affectation obligatoire	

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 102 927.61

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 134 705.37

B.DEFICIT AU 31/12/2021

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Résultat du vote : Adoptée

Votants: 12 Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0 Refus: 0

Vote des taux des taxes directes locales de l'année 2022

Monsieur le Maire Francis CHESNÉ rappelle au Conseil Municipal est appelé à fixer les taxes directes locales de l'année 2022 et propose, de nouveau, de ne pas augmenter les taux de cette année.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

De ne pas augmenter les taux, ce qui laisse les taux d'imposition de 2022 des taxes directes locales comme suit :

taxe foncière batie: 31.20%

taxe foncière non batie: 40.30%

Résultat du vote : Adoptée

Votants: 12 Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0 Refus: 0

Vote du budget primitif de l'année 2022

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Mairie de Vendrest,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Mairie de Vendrest pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 027 839.51 Euros En dépenses à la somme de : 1 027 839.51 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	186 650.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	117 450.00
014	Atténuations de produits	3 500.00
65	Autres charges de gestion courante	76 900.00
66	Charges financières	2 500.00
67	Charges exceptionnelles	1 300.00
022	Dépenses imprévues	4 603.79
023	Virement à la section d'investissement	134 705.37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 535.21
TOTAL DE	PENSES DE FONCTIONNEMENT	531 144.37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 580.00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 300.00
73	Impôts et taxes	255 842.00
74	Dotations et participations	121 817.00
75	Autres produits de gestion courante	5 900.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	134 705.37
TOTAL RE	ECETTES DE FONCTIONNEMENT	531 144.37

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	18 928.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	202 180.01
16	Emprunts et dettes assimilées	95 930.00
020	Dépenses imprévues	16 247.40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	163 409.73
TOTAL DE	PENSES D'INVESTISSEMENT	496 695.14

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	205 668.98
16	Emprunts et dettes assimilées	25 925.97
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 932.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	102 927.61
021	Virement de la section de fonctionnement	134 705.37
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 535.21
TOTAL RE	CETTES D'INVESTISSEMENT	496 695.14

Résultat du vote : Adoptée

Votants: 12 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 1 Refus: 0

Demande de subvention dans le cadre du fond d'équipement rural

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention dans le cadre du Fond d'Équipement Rural pour des travaux de voirie "chemin rural n°43 de Vendrest à Chaton et Voie communale n°2 de Chaton à la RD401" et confortement des accotements. Le montant des travaux est estimé hors taxe de 99 196,00 € (devis Eiffage).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le programme de travaux présenté par Monsieur Francis CHESNÉ, maître d'œuvre, et son échéancier.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de cette opération,

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2022,
- à ne pas dépasser 50% de subventions publiques.

Résultat du vote : Adoptée

Votants: 12 Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0 Refus: 0

3- Informations et questions d'actualité.

ELAGAGE

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il a fait élaguer la RN 65, en collaboation avec la commune de Dhuisy.

COVALTRI

Madame LEMONIER demande à Monsieur Le Maire s'il est possible de mettre dans le bacs à déchets vert, les bio déchets. Monsieur Le Maire répond que pour l'instant, ce n'est pas prévu.

FIBRE OPTIQUE

Madame KLEIN intervient et demande à quand la fibre optique sera effective à Vendrest, Chaton et Rademont. Monsieur Le Maire informe que les travaux sont encore en cours et qu'au vu de la fermeture administrative de la Société retenue pour ce projet, la commercialisation de la Fibre est repoussée au 1er semestre 2023.

Séance levée à 23H00.